

Quelle coïncidence ! Le 5 février 2015 se déroulait les élections professionnelles. 1 an plus tard, à la même date, le SNI signe un accord historique sur l'aménagement du temps de travail contre l'intérêt des salariés. Ce partenaire social vient de dilapider un congé de tradition au bénéfice de la direction.

Avec le SNI, vous avez obtenu une journée de congé...en moins.

Il leur reste, avec le soutien de la Direction, 3 ans pour balayer tous nos acquis.

Jamais, un projet d'accord sur le calendrier annuel n'avait subi autant de revirements de la part de la Direction et de contradictions de la part du SNI ! Après plusieurs versions, ils ont sorti leur plan B.

Refusant que la journée de solidarité soit positionnée un jour férié comme le préconisait la Direction, le SNI a, naturellement, demandé de ponctionner la Saint-Eloi sur cette journée. Avait-il fait, au préalable, un sondage auprès des salariés pour savoir si cette mesure les intéressait ? A moins que l'objectif (des deux parties) était, purement et simplement, de mettre un terme au droit de grève. En effet, la CGT utilisait cette journée dite de solidarité pour en faire une journée revendicative.

Le salarié avait le choix d'être en grève, de travailler ou de poser un congé sur la journée de solidarité.

Mais ça, ...c'était avant.

Le SNI a signé des deux mains et les yeux fermés, l'accord sur l'aménagement du temps de travail 2016 sans aucun regret...au contraire.

Mais l'ambition du SNI ne s'arrête pas là. Ils ont proposé de signer un accord sur le long terme afin que la Saint-Eloi, journée traditionnelle des métallos, soit prélevée d'office sur la journée de solidarité.

Le SNI qui semble être attaché aux jours fériés n'intente aucune procédure lorsque des jours fériés coïncident avec des jours de RTT ⁽¹⁾. Alors n'oubliez pas d'aller remercier le SNI qui dégraisse nos acquis et qui n'agit pas pour l'intérêt des salariés.

⁽¹⁾ La Direction a déposé un pourvoi en cassation le 23 décembre 2015.

Après avoir liquidé, avec conviction, la Saint-Eloi, il est fort probable que le SNI ne s'arrêtera pas en si bon chemin et pourra mettre au feu...notre Saint-Jean.

Le SNI n'en est pas à une absurdité près...

Et que dire de leur logique implacable.

- Un jour, le SNI accepte les inversions de RTT pour satisfaire la production..., (Affichage des 19 et 26 janvier)
- Le lendemain, le SNI s'oppose (fortement...) à l'inversion des RTT pour faire les ponts... (Affichage du 28 janvier),
- Le surlendemain, le SNI conteste (fermement...) que la journée de solidarité soit effectuée le lundi de pentecôte et exige que celle-ci soit travaillée un vendredi de RTT voir un samedi sur le 4^{ème} trimestre... (Affichage du 29 janvier),

Au final, le SNI signe l'accord sur l'aménagement du temps de travail comprenant le prélèvement d'un congé de tradition, les inversions de RTT, la mise à disposition de l'employeur de 2 jours de congés (lendemain de Noël et 15 août) et la suppression de l'usage relatif à l'heure de sortie anticipée.

Mais ne vous inquiétez pas, les négociations salariales arrivent à grand pas. Après avoir concédé un congé, il est vraisemblable que le SNI demandera, comme il l'a fait en 2015, l'attribution de jours de congés d'âges supplémentaires...mais à partir de 65 ans. Faut pas exagérer tout de même!

Le SNI raisonne comme la Direction, rappelez-vous la suppression en 2015 du doublement de la prime d'intéressement en cas de grève.



DE CE FAIT, LA CGT CONSEILLE AU SNI, CE LIVRE DE CHEVET.

PAS CHER, UTILE ET INDISPENSABLE AFIN DE RESPECTER LES SALARIÉS.

SI AVEC LES NULS TOUT DEVIENT FACILE, AVEC EUX TOUT DEVIENT POSSIBLE.

